

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD CHARENTE : Bassins Tude et Dronne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 04 mars 2015

L'an deux mille quinze, le quatre Mars deux mille quinze à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Joël BONIFACE.

Etaient présents –

M. Laurent BERTAUD	AIGNES ET PUYPEROUX
M. Jean Paul LAFRAIS – M. Xavier ORAIN	AUBETERRE sur DRONNE
M. Bernard BERTON	BARDENAC
M. Pas de représentant présent	BAZAC
M. Joël JARNY	BELLON
M. Stéphane BEGUERIE – M. Jean Claude FAURE	BONNES
M. Yves DUPUY	BORS DE MONTMOREAU
M. Olivier RIVALAN – M. Fabrice BORDE	BRIE / CHALAIS
M. Jean Pierre CHARBONNIER – Mme Myriam VIGNAUD	BROSSAC
M. Joël MOTY	CHALAIS
M. Daniel BOUCHERIE	CHATIGNAC
Mme. Lysiane BOUGON-CELERIER	CHAVENAT
M. Pas de représentant présent	COURGEAC
M. Patrick ROBERT- M. François DI VIRGILIO	COURLAC
M. Pas de représentant présent	CURAC
M. Christophe PETIT	JUIGNAC
M. Cyril BRARD – M. Bernard CHAUVIT	LAPARDE
M. Laurent ESCLASSE – M. Joël LABROUSSE	Les ESSARDS
M. Philippe FOUGA	MEDILLAC
M. Dominique CHAUMET	MONTBOYER
M. Damien HERY	MONTIGNAC le COQ
M. Bernard HERBRETEAU	MONTMOREAU-ST-CYBARD
M. Pierre BROUILLET - M. Régis STEFANIAK	NABINAUD
M. Pas de représentant présent	ORIVAL
Mme. Géraldine BOUILLON	PILLAC
M. Joël BONIFACE	RIOUX-MARTIN
M. Jean Marie RIBEREAU	ROUFFIAC
M. M. Loïc SEGUIN	St AMAND DE MONTMOREAU
M. Michaël PASQUIER – M. Fabrice GUITARD	St AVIT
M. Pas de représentant présent	St EUTROPE
Mme. Corinne BILLONNET	St LAURENT DE BELZAGOT
M. Pas de représentant présent	St MARTIAL DE MONTMOREAU
M. Thierry JAUVIN	St QUENTIN DE CHALAIS
M. Dominique LE GRELLE- M. William RICHARD	St ROMAIN
M. Pas de représentant présent	St SEVERIN
Mme. Nicole GEIMOT	YVIERS

Date de la convocation : 17 Février 2015 - Quorum : 19 - Nbre de votants : 29

Nbre total de délégués titulaires : 36 - Nbre de délégués titulaires présents : 26

Nbre total de délégués suppléants : 36 - Nbre total de délégués suppléants présents : 13 dont 3 avec voix délibérative

Assistaient à la séance :

M. PANNETIER Gaël, technicien principal 2^e classe en charge de la mission de technicien de rivière
M. HOSPITALE Pierre Antoine, adjoint technique 2^e classe

OBJET : Projet d'adhésion du SIAH du bassin de la Dronne

EXPOSE :

Monsieur le Président présente au comité syndical la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et plus particulièrement les compétences de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Notre collectivité composée actuellement du bassin versant de la Tude dans sa quasi-totalité et de la partie du bassin versant de la Dronne Charentaise doit s'interroger sur la manière la plus cohérente et pragmatique de répondre à cette loi.

Il précise qu'outre la GEMAPI, notre collectivité doit prendre en compte les évolutions règlementaires, les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), l'atteinte des objectifs du bon état écologique des Eaux, les enjeux du SAGE Isle/Dronne et notamment la conservation du patrimoine naturel, la préservation des fonctionnalités du milieu et la restauration des espaces dégradés.

Il rappelle que le cahier des charges de l'étude hydromorphologique en cours préalable au prochain programme de travaux y répond tout à fait.

Il reprend les grands principes de cette loi et notamment la création d'un bloc de compétence obligatoire comprenant les missions relatives à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations : aménagement de bassins hydrographiques, entretien de cours d'eau, canal, lac et plan d'eau, défense contre les inondations, restauration des milieux aquatiques.

Il souligne que notre syndicat de par son historique et ses actions concrètes est un maître d'ouvrage opérationnel local et reconnu par les collectivités et les institutions pour la gestion des cours d'eau et la prévention des inondations.

Son rôle avéré d'expertise et de capitalisation des connaissances du fonctionnement des milieux aquatiques au profit des collectivités adhérentes, de l'intérêt général, ainsi que ses actions de sensibilisation et d'animation locale en font un acteur de proximité incontournable.

Monsieur le Président précise également les objectifs du SDAGE Adour Garonne qui ambitionnent de pérenniser et de rationaliser les groupements de collectivités exerçant les compétences GEMAPI à une échelle hydrographique cohérente. Il vise également la couverture intégrale des territoires par des structures gestionnaires de milieux aquatiques et de prévention des inondations. Il souhaite la réduction du nombre de syndicats par l'extension de certains périmètres, la fusion des syndicats et la suppression de ceux devenus obsolètes.

Il est probable que les syndicats à vocation unique soient voués à évoluer vers des syndicats mixtes et tendre vers une labellisation d'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE).

L'état s'appuie également sur les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunal qui constituent le cadre d'une évolution et d'une restructuration des maîtres d'ouvrages locaux pour la gestion des milieux aquatiques. Conscient de cette volonté de l'Etat, le président souhaite malgré tout ne pas créer des trop grosses collectivités dans lesquelles les coûts de fonctionnements s'envolent de façon exponentielle au détriment du contribuable et de l'action. Il lui semble primordial de préserver le tissu de délégués communaux qui ont la connaissance et la proximité de leur territoire communal, tout en ne perdant pas de vue que le syndicat doit rester une structure opérationnelle et proche des élus de son territoire.

Pour toutes ces raisons, les élus du SIAH du bassin de la Dronne (siège social à Coutras en Gironde), syndicat qui est la continuité aval de notre collectivité, conscient également de ces évolutions ont souhaité rencontrer des élus du SIAH du Sud Charente dans la perspective de mettre en œuvre des convergences d'intérêts mutuels.

- Lors cette rencontre, les deux collectivités ont mis en avant leurs nombreux points communs :
- une continuité de territoire et une cohérente hydrographique,
 - des statuts, des méthodes d'interventions et une vision du cours d'eau qui sont très proches,
 - le souhait de la mise en œuvre de la DCE,
 - la volonté d'être acteurs des évolutions réglementaires à venir,
 - une envie commune de maintien d'une structure rivière opérationnelle à une échelle humaine avec des élus communaux proches de leur territoire,
 - la nécessité de disposer de compétences techniques et des moyens financiers suffisant pour réaliser des actions,
 - une corrélation entre les missions définies par les statuts et les territoires sur lesquels ils les conduisent,
 - une santé financière saine,
 - le souhait de se fédérer indépendamment des limites administratives,
 - un nouveau programme de travaux à mettre en œuvre en phase avec le SAGE Isle/Dronne et la DCE,
 - une population du même ordre de grandeur,

Au travers d'une simulation financière, il apparaît que le rapprochement génèrerait des économies d'échelles ayant un impact positif sur les taxes communales.

Lors de cette réunion et au regard des éléments apportés, les élus ont trouvés pertinent d'envisager le rapprochement des deux structures et d'en faire la proposition à leur comité syndical respectif.

RESOLUTION :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- que suite à cette proposition et aux débats fournis et constructifs, les délégués ont souhaité réaffirmer les points importants suivants :
 - ils soulignent la cohérence de la proposition,
 - ils rappellent qu'il est primordial pour une structure opérationnelle de préserver une dimension humaine et de proximité avec son territoire et ses élus,
 - ils souhaitent rester acteurs de leur territoire,
 - ils refusent une « méga » structure qui génèrerait des coûts de fonctionnement supplémentaires au détriment de l'action et du contribuable,
 - ils pensent que dans le contexte économique actuel, il est important que le rapprochement de structures génère des économies tout en restant attentif à garder une capacité financière suffisante pour mettre en œuvre des actions.
- d'un accord de principe pour le rapprochement des deux collectivités (SIAH du bassin de la Dronne et SIAH du Sud Charente) en s'appuyant et renforçant les points forts qui les unissent,
- de travailler sur les éléments statutaires, règlementaires, financiers et techniques,
- de réaliser une convention de mise à disposition de personnel pour l'année 2015 pour notamment la mission d'aide au rapprochement des deux collectivités par le technicien de rivière du SIAH du Sud Charente,

Les délégués trouveraient pertinent dans l'optique à moyen terme d'optimiser la cohérence hydrographique, que les communes riveraines de notre collectivité se trouvant en Dordogne s'associent à notre réflexion afin d'envisager la constitution d'une entité gestionnaire des bassins versants de la Tude et de la Dronne aval.

L'ensemble des élus donne le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

J. BONIFACE

